



CULTURES

Veillez préciser toutes les surfaces cultivées sur votre exploitation durant l'année 2017. Vous indiquerez les surfaces en ha

En fonction de l'année de plantation des vignes et vergers vous porterez la surface en production en tenant compte des éléments suivants :
 3^{ème} feuille (vigne, abricotier, nectarine, pêche, pommier, kiwi) 4^{ème} feuille (prunier américano-japonaise et autres variétés conduites en axe, poirier, amandier) 5^{ème} feuille (cerisier, noisetier) 7^{ème} feuille (prunier reine claud, ente et autres variétés conduites en gobelet, noyer)

Cultures	Surface totale	Surface sinistrée	Taux de perte	Assurance G=grêle, R=récolte	Cultures	Surface totale	Surface sinistrée	Taux de perte	Assurance G=grêle, R=récolte
Blé dur					Ail				
Blé tendre					Artichaut				
Céréales à paille (orge, avoine, triticale.. ect...)					Asperge				
Maïs grain irrigué					Courgette				
Maïs grain sec					Fraise				
Sorgho grain					Haricot vert industrie				
Tournesol					Maïs doux				
Colza					Melon				
Soja					Pois potagère industrie				
Protéagineux					Salade				
Autre (à préciser)					Tomate industrie				
Tabac					Culture légumière plein champ				
Maïs semence					Maraîchage-fleurs abri froid				
Blé dur semence					Maraîchage-fleurs abri chaud				
Blé tendre semence					Pomme de terre				
Céréale à paille semence(orge, avoine, triticale..ect...)					Autre (à préciser)				
Tournesol semence					Abricotier				
Colza semence					Cerisier				
Betterave sucrière semence					Pêche				
Culture maraîchère semence					Nectarine				
Culture fourragère semence (ray gras, luzerne, ...ect)					Poirier				
Autre (à préciser)					Pommier golden				
Prairies temporaires					Pommier granny smith				
Prairies naturelles					Pommier				
Maïs fourrage					Prunier				
Colza fourrager					Prunier d'ente				
Sorgho fourrager					Vigne raisin de table				
Betterave fourragère					Kiwi				
Pépinière viticole					Noyer				
Pépinière fruitière					Noisetier				
Pépinière forestière ou ornementale					Amandier				
Vigne de cuve					Autre (à préciser)				

Fait à

Signature

Le

MAIRIE DE MANSONVILLE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

82120 MANSONVILLE

Téléphone 05 63 94 05 39

Fax 05 63 94 05 39

Le Maire,

A

Monsieur le Directeur
Départemental des territoires de Tarn-et-
Garonne
2, quai de Verdun

82000 MONTAUBAN

Mansonville, le 25 avril 2017

OBJET : Gel des 20 et 21 avril 2017

Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en date des 20 et 21 avril 2017, les agriculteurs ou les producteurs de fruits de la commune de MANSONVILLE, ont subi des dégâts dans leurs cultures, suite à cette courte période de gel.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cet état de fait, et déclarer la commune sinistrée, en vue d'une éventuelle procédure de calamités agricoles de leur part.

Avec mes remerciements, je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer mes sincères salutations.

Le Maire

Christian BERTHET

